





Fédération Belge d'Hébertisme et de Yoga ASBL Reconnue par la Fédération Wallonie - Bruxelles

PROCURATION

Assemblée Générale du 15 mars 2025

Le / la soussigné(e) :
eprésentant le cercle/centre,
membre de la Fédération belge d'Hébertisme et de Yoga ASBL (FBHY) , ayant son siège social situé rue
Petit Gobert, 31 – 7600 PERUWELZ, donne procuration à :
nom, prénom – <u>1 seule procuration par représentant(e) de cercle/centre</u>)
demeurant
aux fins de, à sa place et pour le compte du cercle/centre nommé ci-dessus, participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'A.S.B.L. (FBHY), qui aura lieu le
le samedi 15 mars 2025 à 14h00
rue du Capitaine Aviateur Jacquet, 44 – 5020 NAMUR (Temploux)
ainsi qu'à toute autre Assemblée Générale ayant le même ordre du jour, dans l'hypothèse où cette première assemblée ne pourrait valablement statuer. Le mandant reconnaît avoir donné tous pouvoirs au mandataire aux fins de participer <u>aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires</u> des membres susmentionnées, de prendre acte de la lecture des éventuels rapports, d'approuver sans réserve et de voter pour l'adoption de chacun des points figurant à l'ordre du jour de ces assemblées, tel qu'il a été communiqué par le Conseil d'Administration et tels qu'ils se trouvent repris sur la convocation. Le mandataire pourra également faire acter les déclarations au procès-verbal de l'assemblée qu'il estimera utiles, signer tous actes et procès-verbaux pour le nom et le compte du mandant en ce compris la liste des présences, substituer et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du présent mandat, au besoin avec promesse de ratification.
ait à 2025
Signature (précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé » et « bon pour pouvoir »)

A renvoyer pour <u>le vendredi 7 mars 2025 au plus tard</u> Soit par courrier : FBHY ASBL, rue Petit Gobert, 31, 7600 PERUWELZ

Soit par mail: secretariatfbhy@gmail.com